

"Proposer un projet pour les quinze années à venir"

La construction d'un projet qui soit partagé est un exercice délicat et pourtant indispensable à l'édification d'une nouvelle coopération intercommunale. Avec lui on doit envisager l'avenir en commun, le territoire de demain.

C'est le pari audacieux, auquel nos nouvelles intercommunalités sont confrontées : mobiliser largement les élus de leur territoire et au-delà leurs forces vives, leurs habitants, dans une véritable co-construction d'un avenir possible.

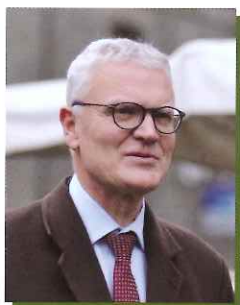
Ce qui fait la force d'un projet c'est sa capacité à associer, à fédérer, en ne se laissant jamais enfermer dans un réalisme de l'acceptation du fait accompli. Tant de choses, tant d'évolutions se passent de façon presque imperceptible, invisible et qui doivent pourtant influencer notre vision du présent.

La réflexion ne peut pas s'arrêter aux seules compétences de nos communautés de communes, mais doit interroger en profondeur la vie de nos territoires, le vivre ensemble, les choix de développement, le rapport de l'intercommunalité au sein du concert des territoires qui l'entoure.

La construction d'un projet partagé n'est ni d'ouvrir un débat de politiques publiques, menées à court et moyen terme, ni de doter l'intercommunalité d'un plan d'actions. Souvent, ces réflexions existent déjà, ainsi que les grands documents de planification. Il s'agit de regarder plus loin que les préoccupations immédiates, de fixer un cap, une ambition.

La construction d'un projet partagé doit s'attacher à cerner les contours d'un modèle de société locale pour aujourd'hui et pour demain. C'est proposer un projet pour les quinze années à venir, pour les générations futures.

Didier Lechien, maire de Dinan
et vice-président
de Dinan Agglomération



© Maire de Dinan



La lettre de l'Arice, la revue des collectivités territoriales de Bretagne
(6 n° dont 1 dématérialisé + supplément)

SITE INTERNET: www.aric.asso.fr - E MAIL: info@aric.asso.fr
RÉDACTION: Arice, 13 place des Marelles, BP 27305, 35573 Chantepie Cedex.
Tél. 02 99 41 50 07. Fax 02 99 41 51 33. DIRECTEUR DE PUBLICATION: Christian Urvoay.
RÉDACTRICE EN CHEF: Valérie Autissier. COMITÉ DE RÉDACTION: Yaman Froz, Valérie Autissier, Bernard Serrand, Marcel Monnier, Paul Coulon, Jean Bouet, Jérôme Guesdon, Michel Morin, Annie Pivette, Paul Pabeuf, Marie-Annick Sollier.

ABONNEMENT ANNUEL: 46 euros.

CONCEPTION ET RÉALISATION: Bayard Service Édition, BP 97257, 35772 Vern-sur-Seiche,
Tél. 02 99 77 36 36. bse-ouest@bayard-service.com, www.bayard-service.com.

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION: Marc Daunay. MAQUETTE: Jean-Marc Volant

CRÉDIT PHOTO DE COUVERTURE: LTC_Hervé Ronné

IMPRIMERIE: Atimco (35-Combours). ISSN: 0292 4730



DOSSIER

Nouvelles intercommunalités : comment
construire un projet partagé ?

pages 4 à 10

NOTES DE LECTURE

pages I à IV

INTERNATIONAL

Une mission d'humanité

page 11

RÉGION

Les enjeux du Brexit pour la Bretagne

pages 12 et 13

LA VIE DES COLLECTIVITÉS

200 élus à la reconquête

des centres-bourgs !

page 14

Faire le lien entre la restauration scolaire

et les exploitations agricoles locales

page 15

Saint-Brieuc Agglomération

teste le *crowdfunding*

page 16

Le banquier de Langouët s'appelle

monsieur tout-le-monde

page 17

L'économie collaborative :

une chance pour les territoires !

page 18

DU CÔTÉ DES ADHÉRENTS

Plouay est passée

à l'organisation 3.0

page 19

FORMATION

Se former avec l'Arice

page 20

La lettre de l'Arice

Le prochain numéro de
La lettre de l'Arice sera le n° 260
Bilan d'élu-e à mi-mandat